

TRANSCRIPTION

Assemblée Générale des 26 et 27 janvier 1991

Samedi 26 janvier après midi

Dimanche 27 Janvier matin

Président de séance: D. Sirmonney Pas de secrétaire de séance.

Président de séance G. Granier de Cassagnac 2 secrétaires: G. Besser et S. Wilder.

après-midi President de séance R Levy et G. Gamier pour la fin de
l'ordre l'ordre du jour de la matinée.

2 secrétaires: M Brassier et H. Bours

il n'y a pas eu d'enregistrement des interventions, cette transcription a été établie à partir de la prise de notes des secrétaires de séance. n ne reste pas de trace écrite des propositions soumises aux votes.

ORDRE DU JOUR

Dimanche 27 janvier

-9h30 12h30

Mise en place d'une organisation provisoire pendant la période d'examen et de restructuration des C.C.A.F.*

- 14h 16h

Débat sur les enjeux et orientations des C.CAF. : perspectives.

Le collège rappelle qu'il a émis le voeu que les C.CAF. se donnent les moyens de faire un bilan approfondi de leur expérience et de ré-élaborer les orientations (principes et fonctionnement) de l'Association pour les années à venir.

Pour que les décisions ne soient pas prises à la hâte, la tenue d'A.G. extraordinaires, intermédiaires entre celles de janvier et de juin s'impose. Dates et modalités de ces A.G. seront à établir dimanche matin ainsi qu'une organisation provisoire permettant d'assurer la continuité des travaux de l'association (notamment les jurys de passe, les échanges entre les membres, les relations extérieures) tout en permettant le suspens des rouages institutionnels. (Séance de dimanche matin 27 Janvier iii)

Président de séance G. Granier de Cassagnac Secrétaires: Sean Wilder et Gérard Sesset'.

Ouverture avant l'ordre du jour.

Question de C. Cochard sur l'existence d'une Association du "Trait du cas" Y a-t-il un garant des statuts des C.C.A.F.?

Le "Trait du cas" s'est-il constitué en association loi 1901 - comme je l'ai entendu dire?

Réponse de C. DuméL

Oui, il y aurait là entorse aux statuts?

Non, les statuts des C.C.A.F. n'excluent pas que leurs membres appartiennent à d'autres associations (ce qui d'ailleurs est le cas pour des membres de l'institution.)

Il n'y a dans l'existence de cette association aucune intention de concurrence; les membres des C.C.A.F. sont minoritaires au "trait du cas". Il s'agit là de l'inscription juridique d'une association existante.

C. Dumézil rend compte des discussions au sein du Collège, sur le point où en est l'association quant à sa position éthique et politique sur "l'Habilitation."

L'expérience des cartels, de la Passe ne peut constituer un instrument de qualification.

Une réponse est à trouver à la question: qu'est ce qui ferait que les C.C.A.F. se garantissent que quelqu'un relève de leur formation.

Au sein du Collège sont sur une position de "rigueur éthique" selon laquelle il n'est pas possible de définir de: critères et donc de produire une liste. D'autres semblent avoir évolué et pensent qu'il y a lieu de mettre le problème à l'ordre du jour dans l'année.

Une prise de position est incompatible avec les statuts actuels ("pas de liste... une seule catégorie de membres...), il faut plus que de simples modifications statutaires parcellaires. Il faut repenser les enjeux de départ, les modalités organisationnelles sont là pour permettre ce travail.

Dans le cadre de cette nécessité de refondation, nous avons pensé reprendre l'idée d'une remise à plat en allant plus loin qu'il y a deux ans, (où il avait été décidé de ne pas dissoudre le système d'organisation, les innovations décidées n'ayant pas toujours été très heureuses.)

Nos soucis majeurs:

1. Que le sigle C.C.A.F. ne soit pas menacé, compte tenu du contexte actuel.

2. Que les passes en cours ne soient pas perturbées et que la place de ce protocole soit redéfinie.

3. Les craquements apparus, du fait des nécessités et des fantasmes de l'heure, nous amènent à nous demander s'il ne faudrait pas essayer de préciser la position des C.C.A.F. dans une nouvelle définition des rapports entre la psychanalyse et l'Etat.

Il y a de fait impossibilité pour le Collège de réaliser ce travail, à organiser ces changements, d'où l'idée d'un secrétariat provisoire d'ici à juin. Par ailleurs les responsables légaux devraient être prolongés dans leur mandat pour éviter un hiatus. Une ou deux A.G. extraordinaires seraient organisées d'ici juin prochain.

G. Thouvenin. Pourquoi une réflexion sur la question de l'habilitation n'a-t-elle pas tTf menée à bien au cours de ces deux années?

M. Alfandary

Cette proposition me paraît être un évitement. La réflexion est assez avancée ici et ailleurs. Cessons de louvoyer: nous sommes en mesure de répondre à ces questions fondamentales, aujourd'hui. Cette suspension de 6 mois est aussi une procrastination de plus.

E. Dither.

D'accord avec M. A. dans les rapports entre l'Etat et les institutions analytiques, si les C.C.A.F. se prononçaient, ils pourraient peser, sur un mouvement avec lequel ils ne sont peut-être pas d'accord. C'est une position subjective qui engage tout un rapport avec ce qu'est l'analyse. Il n'est pas possible d'entrer dans la grammaire de Mat.

* certains

C. Dumézil.

F'. Bresch

Vous êtes très optimiste sur la possibilité qu'une A.G. puisse prendre en un temps si réduit, une décision si grave. Régler cela par un vote en fin de journée, serait faire violence à beaucoup de personnes, en forçant sur une décision et sur des questions comme la Passe, la

discussion dispositif / procédure... qui engagent la psychanalyse pour les 20 ou 25 années à venir, plus que la pression de l'Etat.

D'accord sur les interventions d'E. D. et de M. A.. mais j'entends que le Collège est enfoncé dans un borbier et ne peut plus travailler

M. Alfandary

Y. Gazzera

Il y a un malaise profond aux C.C.A.F. du fait que nous avons à émettre un avis sur les points capitaux, sur lesquels nous devons nous prononcer, sous peine de ne pas savoir ce qui nous réunit.

Membre du Collège, je n'ai pas vraiment été au courant des modalités et des questions mises en jeu dans la proposition sur le secrétariat provisoire.

Quels principes fondateurs nécessitent une révision ? Pas de liste ? Une seule catégorie de membres ?

Doit-on revenir là-dessus ou sur d'autres principes, comme la Passe, les cartels ?

Il y a aussi l'articulation nécessaire avec l'Enseignement: pas sans enseignements.

S. Granler de C.

Les Cartels n'ont pas vraiment fonctionné sur le plan Institutionnel. Pour beaucoup le rapport à l'institution ne débouche pas sur un acte de transmission. "L'institution en place de plus 1" est un énoncé explicitement formulé par certains "Cartels" rencontrés. Il faut des dispositifs pour que le Cartel puisse fonctionner en rapport avec l'institution (ex: en ce qui concerne la Passe: le rapporteur du jury pour elle à cette place de plus 1.

Ces dispositifs définissent ce qui est productif dans le C.C.A.F. et donc à partir de quoi on peut développer des instances institutionnelles.

S. Sessé-Léger.

Sur les enjeux de l'institution, on avait mis la barre très haut. Elle nous retombe peut-être sur le nez!

Qu'est ce que le désir d'institution ? Et le désir d'analyste ?

Le premier semble être tombé à la trappe. Les Cartels d'admission étaient chargés de ce travail: ils ont produit un travail. De même les cartels de la Passe, sur le désir de l'analyste. Progressivement la réponse de l'institution a varié. - sur la passe: on est passé de la procédure au dispositif. Pourquoi? (Je n'y participe plus parce que les enjeux de départ ont été vidés de leur sens.)

- On s'est rapproché le plus possible de la question du désir mais on ne peut pas la traiter de front.

R. Grinberg.

Sur la qualification, le débat est difficile à mettre en place. A propos des pressions de l'Etat on pourrait reprendre ce que Lacan disait: "avec de l'offre j'ai fait de la demande." C'est la demande de certains analystes qui fait: pression. Il ne faut pas confondre habilitation et réglementation.

La question de l'habilitation reste interne à une institution. Interroger ce qu'est l'analyse ne va pas sans la question de l'analyste, mais les questions ne sont pas les mêmes. L'Etat propose une définition, une définition de l'acte, du cursus, la protection du titre : l'I.P.A. propose d'y

ajouter une définition de la formation du didacticien, et la nécessité de deux contrôles : L'Etat c'est l'I.P.A.,. Pour ce qui est de la qualification, nous fonctionnons sur le modèle de l'E.F.P.. Quels étaient les critères dans le jury d'accueil ? L'intéressé a-t-il une pratique de psychanalyste? Lacan disait que son critère était le bon sens: "accepterwx qui ne fo'rpas trop de mal (de casse)*..."

-à S. Sessé-Léger:

A propos du Passage du coordonnant de la Passe, au rapporteur (en ce qui concerne la réponse à donner au candidat.) : il y a aggravation de l'enjeu de la Passe. L'arrivée des membres du jury, plus jeunes, la présence de personnes n'y étant jamais passées, le départ des anciens entraîne une évolution inévitable, que Lacan annonçait en disant que: "des libertés pourront surgir de la rupture d'une expérience". Il ne s'agit pas de dérive, de dépassement (dû à ce qui s'en est dit, écrit.)

Soyons trivial : fly a un fromage à partager, beaucoup d'argent!

La cellule de crise est sommée- de proposer rapidement un statut du psychanalyste à partir de sa formation, en échange de quoi l'état exonérerait à nouveau de la T.V.A. les non médecins. Dire quelque chose là-dessus c'est se poser par rapport aux autres associations. (LP-A.. E.P.P. E.C.F..) Le prix à payer c'est dire à quelle place on met l'analyste dans la cure.

On ne peut pas diviser si facilement, ce qu'il en serait du désir d'institution, du désir d'analyste.

Dans les enjeux de départ, il y avait la congruence de l'analyste ne s'autorise que de lui-même" et de: "pas de liste d'analystes", avec l'implication du social au sens large. Un statut doit Impliquer la position du transfert dans la cure.

D. Simonney.

Le passage de la procédure au dispositif dans la Passe, me parait être la conséquence de notre expérience : on constate qu'elle dit peu du désir d'analyste, sauf quelque chose de l'ordre de la catastrophe - dans le passage à l'analyste

- présente au désir (délire) de l'analyste.

Ce qui préside à cette catastrophe, c'est qu'il n'y aurait pas de nom du Père auquel se raccrocher, d'où notre résistance. L'accrochage au statut instauré par l'Etat a un côté rassurant ; chaque institution se protège à sa manière.

F. Breach.

Sur cette évolution de la Passe, je parle à nouveau de dérive car son usage s'est modifié.

1. Pour les candidats, il y a moins de risque à se confronter à cette tentative, ça devient de plus en plus des occasions thérapeutiques.

2. Le jury n'est assujéti à rien d'une forme utilisée pour transmettre le contenu d'une réponse.

Je ne suis guère favorable au glissement de la procédure au dispositif, le jury fait ce qu'il veut et ne se soumet plus à une forme précise.

3. Dommage que les Cartels de la Passe ne fonctionnent plus. C'était indispensable pour qu'un travail puisse revenir à l'institution.

S. Sessé-Léger.

(Réponse à R Griaberg et à D. Simonney. "à propos de ce qu'on continue et de ce qu'on suspend.") Pourquoi mettrait-on entre parenthèses la Passe?

Je suis choquée par l'expression "Prestataire de service" pour l'association. La Passe me paraît être le point central (le pivot démarreur)* de l'association.

Il faut la mettre en discussion.

D'autre part, pourquoi ne sommes nous pas en mesure de parer aux venues de l'extérieur? Si nous nous donnons pour tâche de définir l'analyse, pourquoi, tant de fractures en notre sein? La question de la nomination a été progressivement vidée de son contenu, on glisse vers l'habilitation.

Pour ma part, enfin, c'est bien à partir de la disparition du côté subversif - la subversion de la passe - que je suis déçue.

M. Besse.

Ce suspens viendrait concrétiser un suspens qui est déjà là - dans les faits. Le défaut de transmission dans la passe indique qu'on a renoncé à l'obligation de rendre compte de notre activité.

Au départ nous voulions faire une association où soient mis enjeu des points fondamentaux comme la question du devenir analyste et du désir de l'analyste. Nous sommes obligés, non pas d'être d'accord, mais de nous expliquer sur les désaccords, et d'en élaborer quelque chose.

4

Si nous étions en mesure de théoriser sur certains points, la nécessité de répondre à l'Etat ou aux pouvoirs publics ne ferait pas problème. Nous pourrions tenir notre discours devant toute Instance y compris devant l'Etat.

La question de l'habilitation pourrait être réglée par un décentrement des individus vers l'association qui pourrait être habilitée pour le travail sur la fonction de l'analyste. Nous pouvons en tant qu'association nous engager à y répondre.

P. Gainier.

Sur la Passe: -j'étais d'abord étonné de ce que j'y ai entendu à propos du désir de l'analyste : dans le pire des cas, ça faisait "Etude de cas" - puis ça m'a évoqué les séquences sur les analyses difficiles, d'un réel inanalysable.

serait-ce le lieu où cela pourrait être dit?

Dans un troisième temps, on pourrait entendre les passes avec les théories du nouage et du symptôme, d'où: un regain d'intérêt, à condition de passer du désir au sinthome de l'analyste.. Est-ce-que l'analysant y participe ? Comment quelqu'un se débrouille-t-il avec quelque chose qui fait symptôme pour lui et qui l'a amené à devenir analyste. Je reviens donc à la nécessité d'une procédure : qui conserve tout le temps la dimension du sujet alors que le dispositif : implique en droit un jugement et éventuellement une condamnation.

Il y a nécessité éthique pour résister à la pulsion de mort.

DumésiL

Chacun a dans la tête une institution idéale. Je suis proche de la colère, quand j'entends certaines interventions. Tout le travail fait depuis 8 ans concerne des signifiants hérités de Lacan. Il n'y a pas dérive mais évolution. L'association n'a pas à être un conservatoire. (vouloir faire d'une association un conservatoire est une démarche anti-freudienne.)

Notre ambition n'a jamais été abaissée mais revue. compte tenu de la différence avec d'autres associations.

- à S. Sessé-Léger : Votre barre, est trop haute ! Quelle barre ? Il s'agit de maintenir les exigences. La barre est celle qui fonde le désir de l'analyste.

Quant au désir d'institution, est-ce désir d'Ecole, de cadre juridique ? Je pense au désir de la cure qui institue l'analyste, là-dessus je ne vois pas que nous ne soyons pas toujours dans le droit fil d'une dynamique de recherche différente du diktat de l'I.P.A

- à F. Wilder: Il ne faut pas changer le "Pas de liste au départ", mais plutôt le fonctionnement du cartel sur les passes (des cartels élus)*

Toute liste se fait par cooptation, ce qui est contradictoire avec les principes fondateurs.

Est-ce que nous faisons association seulement pour théoriser? pour un travail intellectuel? transmissible au dehors?

Il y a aussi la fonction de permettre la mise en place et le fonctionnement de procédures ou de dispositifs dans lesquels chacun puisse mettre en jeu la question du savoir inconscient
Instituant de la cure et du désir de l'analyste.

Présidente.

En ce qui concerne la suspension, il faut prévoir un vote. S'agit-il d'une suspension du Collège ou des statuts?

C. Dumézil La suspension est en vue de formuler de nouveaux statuts.

J.-L. Ohayon.

Il ne faut pas suspendre l'existence des CCAF, mais prévoir une réflexion qui mette plus tard en question les statuts. Il y aurait intérêt à constituer 4 groupes de travail en dehors du bureau ou que celui-ci précise ses objectifs.

C. Dumézil.

Il faut suspendre un certain nombre d'instances. Le rôle du bureau provisoire serait de favoriser la prise de parole de tous, d'organiser le débat et la réflexion sur la refonte des statuts.

De cette suspension j'attends une relance devant le risque pour chacun de voir disparaître les C.C.A.F..

La Présidente. propose de voter d'abord sur la démission des instances et le maintien d'un bureau minimum avant la discussion sur les questions en suspens.

D. Poissonnier.

Quel intérêt d'un bureau, un secrétariat suffirait, secrétariat de deux personnes qui prendraient la place des coordonnants légaux et qui aurait 2 missions.

- préparer des A.G. extraordinaires sur des points précis d'enjeux.

- favoriser la circulation des Ecrits comme ce fut le cas dans le passé.

Il n'y a pas à sacraliser la Passe, ni la participation à l'Interassociation.

D. Simonney.

Cette remise en cause n'a pas été préparée, on paie les carences du Collège. Je propose, qu'on réinstitue un collège pour mener ce débat pour la refonte des statuts, pour mettre à jour ce symptôme.

La présidente.

J.-L. Ohayon

Donc 3 propositions?

1 collègue 1 secrétariat 1 bureau.

Ne sommes nous pas dans un autre temps? Le Collège a été divisé. Il a avancé des propositions, a préparé la réunion de Reims. Il y a maintenant appel à des idées émanant des membres de l'association; nous ne sommes plus dans la

situation de la fondation. Le symptôme est que nous n'avons pas parlé récemment de plusieurs problèmes cruciaux et cela ne sera pas simple en 6 mois. Il faut coupler la relance des écrits avec la mise en place des groupes de réflexion. Il faut élaborer davantage les possibilités de communication et le travail. Il faut une plus large participation et des échanges de parole.

Le trait du cas me paraît par exemple favoriser le lien social, il est regrettable, qu'à défaut de trouver une représentativité chez nous, ils décident de fonder autre chose.

F. Wilder.

Cette assemblée a effectivement besoin de parler. La structure importe peu, puisque le propos était de pouvoir parler comme longtemps on ne l'a pas fait.

Pas sûr que ce qui fait problème soit organisationnel! Quel est l'intérêt des instances provisoires. On a le plus grand mal à se débarrasser du provisoire, il faut lui fixer une limite dans le temps, d'action, de composition. Conserver les structures actuelles avec une dynamique nouvelle serait le plus proche de ce que je comprends aujourd'hui.

La présidente.

propose qu'à ce moment précis (12h 30) on s'arrête. On élabore avant la reprise de l'A.G. de l'après-midi des propositions précises sur lesquelles on voterait en début d'après-midi - éviter que les votes aient lieu après le départ des collègues provinciaux.

C. Oddoux.

Selon mon expérience de mandaté des cartels d'Enseignement et de la Passe, je trouve normal que nous soyons confrontés à la mise en suspens; jusque là jamais on n'avait appris qu'une modification ait eu lieu dans la procédure sans intervention de l'AG. : Jusque là toute modification était débattue à partir des explications des enjeux et des expériences de ceux qui la proposaient.

On ne peut pas suspendre ce débat immédiatement : les personnes qui ont décidé de mettre en acte ces changements, nous avons besoin de savoir sur quoi elles s'appuient. Cela touche au problème du témoignage indirect, qui était un point central jusque là. Il devait y avoir retour à l'association.

La présidente.

remarque que parmi les intervenants de la matinée, beaucoup sont ou ont été au jury potentiel de la Passe. Mais il va falloir statuer sur le cadre dans lequel on va travailler.

J.-L. Ohayon.

propose un collège plus restreint.

Repas, reprise en début d'après-midi

Transcription faite par G. Besser et G. Granter, avec les notes de S. Wilder et G. Besser

Deux secrétaires de séance.

Les termes " r., ernksr * S

Dimanche 27 Janvier 1991 (séance de l'après-midi)

Président de séance

Assesseur (?)

secrétaire

Robert Lévy

Geneviève Granier de Cassagnac

Hélène Boursinhac, Marc Brassier

Les propositions qui vont être soumises au vote de l'Assemblée sont écrites au tableau, sous cette première forme.

Proposition I : Maintien en l'état des structures actuelles (soutenue par Dominique Simonney)

Proposition II Mise en place d'un secrétariat provisoire avec trois nouveaux coordonnants (soutenue par Gérard Besser et Geneviève Thouvenin) Proposition III Secrétariat avec les coordonnants légaux (soutenue par Claude Dumézil) Proposition IV : Un secrétariat provisoire (soutenue par Françoise Wilder)

Robert Lévy annonce qu'il y aura deux moments dans l'après-midi. Un premier moment avec examen des différentes propositions transitoires de fonctionnement de notre association jusqu'en Juin 1991. Un second moment qui consistera surtout en un débat sur des points vifs des thèmes de la Passe et de l'Enseignement dans notre Association ainsi que les orientations que cela peut déterminer.

Ariane Casanova : Je tenais à reprendre ce que j'ai précisé hier, à savoir qu'à partir du moment où des enjeux importants sont à prendre aux Cartels, ne participent au vote que ceux qui sont membres de l'Association ; c'est-à-dire ceux qui ont signé les statuts et payé leur cotisation. Chacun engage sa responsabilité par son vote...

Geneviève Granier de Cassagnac : Je propose que le vote soit terminé à 15h30 afin que nos collègues provinciaux puissent voter...

R Lévy : Nous passons à la présentation des propositions. Elles ne doivent pas être nominatives, il y a vote pour des propositions et non pour des personnes. La proposition I : Maintien en l'état des statuts actuels, sans aucune modification des statuts et l'élection de collègues en remplacement des collègues démissionnaires.

Dominique Simonney : La structure actuelle serait reconduite pour six mois. Les collègues démissionnent mais seraient rééligibles. La mission des nouveaux collègues serait de relancer les débats en cours et de préparer une A.G. en Juin. Toutes les structures restent en place R. Lévy Est-ce possible statutairement ?

Patrick Salvain : Il faut que, pour chacune des propositions effectives, on nous dise quels seront les pouvoirs de l'Instance à reconduire, élire ou reconstituer...

Diane Chauvelot : Je n'ai pas demandé à démissionner..!

A Casanova Statutairement chaque proposition est recevable si l'Assemblée est d'accord. Rien ne prévoit les dispositions que nous mettons en place. Il est possible de modifier tout point à partir du moment où l'Assemblée est d'accord. L'Assemblée est souveraine.

R Lévy : Propose alors de voter à main levée sur le point suivant : L'Assemblée est-elle d'accord pour une remise en cause des statuts ?

Vote Unanimité de l'Assemblée pour une modification des statuts.

R Lévy : La 1ère Proposition vient d'être commentée par Simonney. Cette proposition implique-t-elle la démission des membres du collège ? Il semblerait que le Collège pour lequel nous avons voté serait démissionné d'ores et déjà selon la Proposition I ?

Pour les Propositions II, III, IV, on adopte le terme de secrétariat plutôt que celui de bureau. Les différences existent dans la présence ou non de coordonnants nouveaux.

En revanche, les trois propositions ont chacune quelque chose en commun, c'est l'aspect provisoire de leur mise en place et comme différence de comporter ou pas des coordonnants nouveaux ou des coordonnants anciens.

D. Simonner : Propose qu'il y ait deux tours. Il ne veut pas que sa Proposition l'emporte avec un vote minoritaire. Il faudrait voter d'abord pour ou contre I ou l'une des trois autres.

X : La question est le maintien ou bien la révocation de l'ancien Collège...

D Simonney avait pensé que le Collège actuel serait d'accord pour démissionner, or ce n'est pas le cas. Donc, sa proposition implique la révocation de fait de l'actuel Collège ainsi que l'élection d'un nouveau Collège..., et celui-là préparerait l'A.G. de Juin.

R Lévy : Donc le vote va consister à faire un choix entre propositions - et en fonction de ce choix, il y aura un vote sur la démission de l'ancien Collège..

D Simonney : Revient sur la question des deux tours de vote, ce serait plus démocratique ; les propositions 2,3»4 sont semblables...

C Dumézil Je vois deux options principales et pas quatre. Il s'agit de voter pour savoir si l'idée d'un secrétariat provisoire est recevable. Il y aurait une option pour des statuts provisoires avec une option originale de à Simonney L'idée d'un statut provisoire rendrait caduque la proposition I (Proposition de maintien des statuts).

Si le statut provisoire a l'accord de l'Assemblée, on vote sur 2,3,. Les quatre propositions ne sont pas équivalentes.

Eric Didier : On vote entre 1 et 2... et après on revote.

Monique Besse Il faut réentendre l'ensemble des propositions.

R Lévy : Il faudrait écouter ceux qui présentent les autres propositions.

Gérard Besser présente la proposition II, à partir de deux remarques

1. Le Collège serait démissionnaire ou aurait intérêt à disparaître, le travail n'ayant pas été satisfaisant...

2. Cependant, la réunion de Reims a bien marché, l'enseignement du mercredi également. A partir de là, nous proposons un Secrétariat Provisoire avec trois coordonnants nouveaux, trois semblant le bon chiffre, nouveaux élus ou tirés au sort, et ayant une mission bien précise pour ce semestre

1) Mettre en travail l'Association dans le cadre des groupes de travail se réunissant sur des points précis (statuts, passe, habilitation, nomination...)

2) Favoriser la communication entre les membres et renvoyer en A.G. le résultat des travaux du Collège de recherche du mercredi, du cartel de la Passe, relations avec les coordonnants de la Passe, l'Interassociatif...

3) Organiser deux AG avec ordre du jour précis et limité... (pas comme aujourd'hui, par exemple t)

Geneviève Thouveni...: La proposition IV, ce n'est pas tout à fait cela.

G. Granier : Fait-on un tirage au sort des membres du nouveau secrétariat ?

G. Besser : Le tirage au sort impliquerait les gens qui ne l'ont pas encore fait à s'engager dans un travail.

X: Le tirage au sort, c'est accessoire.

R Lévy : Interroge sur la 111e proposition.

C Dumézil : Le secrétariat provisoire serait composé des coordonnants légaux actuels plus d'autres.

En ce qui concerne les attributions de ce secrétariat, il aurait même mission que ce que vient de dire Besser. Dans ce moment de discontinuité, il n'est pas contingent qu'il y ait les deux coordonnants légaux qui assurent la continuité. L'Association ne doit en aucun cas être dissolue ni bouleversée. Pour cela, C. Dumézil pense que M. Besse et Grimberg doivent rester, ainsi que d'autres ; il est nécessaire de maintenir vivante l'Instance de la Passe, ainsi que la continuité du travail interassociatif et éventuellement d'autres initiatives.

On n'improvise pas en quelques semaines ; il faut quelques mois pour être au fait d'un travail à la charnière de l'éthique et du politique. Donc, en conclusion, Dumézil n'est pas en faveur du départ des coordonnants actuels.

M Besse : Je n'y souscrirai pas. Soit on maintient le Collège dans son entier, soit on ne le maintient pas et alors je ne vois pas pourquoi les coordonnants légaux resteraient. Les coordonnants légaux, "ça se fait vite", à la Préfecture de Police. La question de la signature n'est pas fondamentale. Si on ne change pas, on garde le Collège actuel jusqu'en juin.

P Levy intervient pour que l'on parle de la proposition IV.

F Wilder (lit un texte) Proposition IV

L'A.G. constatant la difficulté actuelle de fonctionnement de l'organisation propose son remplacement provisoire par une autre instance jusqu'en juin 91.

Secrétariat provisoire de trois membres élus sur candidature personnelle, et des représentants légaux désignés par l'ancien Collège.

- La mission de ce secrétariat est strictement d'organisation et d'information, et vise à susciter et préparer les débats des A.G. qui auraient lieu le samedi ou le dimanche (pour la présence des provinciaux).

- Aucune nouvelle candidature à la Passe ne serait reçue pendant ce temps, mais celles en cours se poursuivraient sans retard.

- Le séminaire du mercredi pourrait se poursuivre.

- Dumézil, Conté, Luru pourraient continuer leur travail auprès de l'Interassociatif en gardant une position de réserve

- Gazzera pourrait poursuivre son travail à la Cellule de Crise.

- Le secrétariat provisoire veillerait à la coordination entre Séminaires, Interassociatif, Cellule de Crise, Passe.

G. Besser : se sent très proche de cette proposition. Il serait bien d'en faire une seule avec II et IV.

Un détail est à préciser : si nous proposons des coordonnants nouveaux, cela veut dire désapprobation du travail fait, mais ceci en dehors de toute considération de personnes. Il y a une sensibilité entre nous pour qu'il y ait des gens nouveaux. Propose donc de fusionner II et IV.

D Simonney : Il reconnaît que le Collège en place fonctionne mal, mais il n'en fait pas porter la responsabilité sur ceux qui ont fonctionné. Le Collège a été traversé par une sorte de questionnement d'où ses difficultés. Il ne voit cependant pas de meilleure

solution que de laisser ces structures en l'état... Pour les mois à venir, un fonctionnement collégial sera le moins mauvais.

André Masson : Qu'implique le fonctionnement en l'état ? Qui seraient les personnes ? Il faudrait en élire dix...

D Simonney : Les élus ? On aurait le même nombre et on ne changerait rien aux structures actuelles.

E Didier : Je soutiens la proposition I. C'est pas possible de mettre en suspens ce fonctionnement par rapport à notre lien avec l'Interassociatif. Il n'y a pas seulement le poids des noms propres, il y a aussi le poids de l'Institution. Si la proposition passe, je souhaite que Dumézil et Conté se présentent pour l'Interassociatif. On ne peut se payer le luxe d'être légers sur la question de qui sera garant auprès de l'Interassociatif.

Nicole Pépin : Il y a une contradiction. Il ou Ils propose(nt) de remplacer un Collège par un autre tout en disant que ce n'est pas une question de personne, et ceci sur des candidatures personnelles.

Si les personnes actuelles ne sont pas satisfaisantes, on veut en mettre de plus "satisfaisantes", ce qui est questionnant. Il y a un problème de personnes, il y en a toujours, mais c'est surtout un problème de nombre. Neuf personnes sont remplacées par neuf autres personnes quelles qu'elles soient les personnes élues...

Vous demandez en même temps à ces personnes "insatisfaisantes" de rester... Les "deux Claude" peuvent nous représenter à l'extérieur.

a

E. Didier : Il y a, dans le Collège, un débat de fond entre des positions antipathiques et antinomiques par rapport au travail de la Passe, de l'Interassociatif. Il y a là deux pentes qui ne peuvent coexister. Le vote va éclaircir la question de ces pentes.

F Bresch intervient pour rappeler la proposition IV (voir plus haut).

Elle commente : il apparaît, d'autre part, indispensable que le lien avec l'Interassociatif soit maintenu et poursuivi par ceux qui l'ont assumé jusque là ; de même, Gazzera doit pouvoir poursuivre son travail à la Cellule de Crise.

R Grimberg Tu oublies, que, selon cette proposition IV, les représentants de l'Interassociatif devraient adopter une position de réserve..., et ceci alors que l'Interassociatif a à débattre avec l'Etat.

F. Brese li : Sur ce point, je ne soutiens pas la Proposition IV.

Sean iider : Il approuve la question de la réserve..., le même que le refus de toutes nouvelles candidatures à la Passe.

On se livre à un double jeu si l'on met en sommeil certains enjeux... et si l'on en relance d'autres... !!

Il y a une responsabilité vis à vis de ceux qui sont engagés dans la Passe et qui sont au milieu du gué.

R Lévy Afin de recentrer le débat, fait apparaître deux points de vue à l'oeuvre dans ces propositions.

1) Une affaire de nombre, de responsabilité. On passe de dix anciens collègues à trois. Il y a là une différence de taille, ne serait-ce que dans la dilution de la responsabilité.

2) Un autre point : nous avons à prendre position vis à vis de l'Interassociatif et à faire valoir, d'ores et déjà, cette position. Sinon, on est dans une sorte d'attentisme qui laisserait la main à l'Interassociatif. ce qui se répercuterait sur les CCAF. Il propose alors d'engager le débat de fond (2ème partie prévue).

Jean-Louis Ohayon : Cette idée d'un secrétariat provisoire de trois personnes qui pourrait être porté à quatre, mais certainement pas à neuf, lui paraît une idée constructive.

On a parlé d'un secrétariat plus restreint afin que les enjeux de la parole à faire circuler par oral, par écrit, soient médiatisés de façon la plus neutre possible, à l'écart des enjeux de pouvoir trop puissant parce que pas assez définis et non structurés.

Il n'a pas été question de l'idée de réserve ; il a été entendu au contraire que le secrétariat aurait à veiller, pour les raisons formulées par Didier - que les trois personnes soient maintenues pour l'Interassociatif, que le Secrétariat veillera à ce que des réunions aient lieu avec ces trois personnes ainsi qu'avec Gazzera, è. ce qu'il y ait des échanges de courrier.

Au cas où des événements motiveraient des décisions importantes, le Secrétariat provisoire aurait pour mission de convoquer une AG extraordinaire (dans le cadre de la Proposition IV).

Robert Grimberg : Je ne comprends plus rien. Ohayon est pour la proposition IV, or P. Wilder a parlé d'une position de réserve (des coordonnants auprès de l'Interassociatif) et Ohayon dit qu'il n'en a pas été question. Sur le fond, les Cartels ne peuvent pas rester dans la réserve sur la question de la réglementation. Pour ce qui est de la Passe, on ne doit pas clore les demandes en cours. Nous ne pouvons pas méconnaître qu'il y a des demandes ayant lieu actuellement.

G. Granier : dit qu'elle est en désaccord à ce sujet.

R Grimberg C'est une thèse de discuter sur une question que pose l'expérience de la Passe et c'en est une autre de faire un usage politique de ces questions.

Sylvie Sésé-Léger Dans la proposition IV, nous avons insisté sur la nécessité de suspendre toute nouvelle demande de candidature à la Passe pendant six mois afin que soit mis en travail le "à quoi sert la Passe dans cette Association ?". Il ne faut pas clore mais suspendre.

R Grimberg : maintient qu'il est contre cette Suspension.

Didier Lauru : Il a entendu des propos irréalistes en ce qui concerne l'Interassociatif.

Vis à vis de la position de réserve des coordonnants : les C.C.A.F. ne peuvent pas avoir une position de réserve actuellement alors que, dans les mois à venir, des choses essentielles vont se passer (statuts, TVA...). Il met l'accent sur la continuité, la fonction historique des "deux Claude" doit se poursuivre. D'une réunion à l'autre, l'Interassociatif est déjà engagé.

De plus, vis à vis de l'extérieur, il paraît peu adéquat de voter pour la suspension de la procédure de la Passe et pour la suspension des orientations nécessaires vis à vis de la politique déjà engagée.

En raison du temps qui nous reste, il y aurait lieu de voter sur une orientation des CCF, sur ce qui va engager l'Association, les statuts, la politique de l'Analyse.

G. Granier : Ce n'est pas possible d'opposer deux tendances et quatre propositions

R Grimberg : Il y a urgence d'une discussion, on ne peut pas se prononcer ce soir. Il faut une nouvelle AG dans 15 jours.

C Mossé : Dans quinze jours, vous aurez la

G Granier : Ce n'est pas possible!

grippe

Murmures dans la salle (pas d'accord pour une autre A.G.)

F. Wilder : La question de la "position de réserve" vient de ce que l'on a voulu rapprocher les propositions II et IV qui sont hétéroclites. Cette articulation griffonnée lorsqu'on a voulu réunir ces deux propositions... Cela signifie donc qu'il y a un débat i. mener sur ces questions : Comment les représentants de l'Association auprès de l'Interassociatif peuvent-ils repré center l'Association ?

R Grimberg : Les propos sont d'une telle confusion que je demande une nouvelle A.G., dans les délais les plus brefs.

J.P. Holtzer : Le Collège n'a pas préparé cette A.G. ni cet important débat de fond. Le Président de séance, hier, ne connaissait pas l'ordre du jour. Je suspecte le sabotage.

R.Lévy : Je vous demande de dire si ce que vous soutenez fait partie d'une proposition ou d'une autre, car on retrouve le même clivage au sein des propositions. Il semble, par contre, y avoir un accord de tous pour la continuité. Il y a un faux semblant qu'il faut dissiper. Après tout, nous connaissons les thèses de Conté et de Dumézil par rapport à la réglementation ou la TVA. Conté a été explicite hier soir. On veut cette continuité et en même temps on imaginerait qu'un clivage ou un vote dirait que ces deux-là soutiennent autre chose que ce qu'ils disent depuis le départ ?

Claude Conté Il s'exprime comme étant encore coordonnant. Il est de ceux qui, dans le Collège, n'ont pas souhaité davantage organiser cette réunion afin de voir surgir les questions. C'est dans l'esprit d'une remise en chantier vive de cette Institution, c'est-à-dire avec des enjeux exprimés de façon lisible, perceptible afin que ce soit mis au centre de la nouvelle Institution.

Par conséquent, il est contre 'a Proposition I de remplacer ce qui n'a pas fonctionné par quelque chose qui ne fonctionnera pas mieux. Il est pour un secrétariat provisoire avec trois coordonnants nouveaux et élus (Prop. III).

Le Séminaire de Recherche a été prévu pour l'année, la mission auprès de l'Interassociatif est maintenue. Vous connaissez nos positions. Cette mission ne peut pas être neutre-et de réserve Nous aurons à nous engager. Le flottement était prévu mais il faut cependant la continuité, mime dans les demandes de Passe. En ce qui concerne la Passe, ce travail a été prévu ainsi que la réception des nouvelles demandes... (ce dernier point est peut-être un point de détail...).

D Simonney Que faites-vous du coordonnant qui s'occupera de la Passe ?

C Dumézil : Il peut très bien disparaître étant donné sa fonction actuelle...

J.L Ohayon : Il intervient en faveur de la proposition IV. Il souligne le point évoqué pai R. Lévy. Pour éviter une tonalité persécutive dans nos débats, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de personnes mais de structures.

Il n'y a pas de réserves (à émettre ?) sur des personnes maintenues à l'Interassociatif. Certaines choses dites ce matin par Dumézil montrent que la question n'est pas close. Les représentants en tiendront compte.

Pour Didier Lauru qui parle du fonctionnement concret de l'Interassociatif à partir du moment où l'Assemblée mandate à nouveau ces trois personnes, s'il y a des options à prendre, il faut les limiter quitte à provoquer une A.G.

Seules les Passes en cours devraient être poursuivies. Le débat n'est pas clos, il y a des oscillations où l'on va d'un débat sur la Passe à un débat plus général ; ces oscillations

sont significatives d'un enjeu plus important avec passage par les modifications actuelles et par la question de la Passe. Il faut donc une continuité en ce qui concerne les modalités TrO il n'est pas souhaitable que, dans ce contexte, des personnes s'engagent dans le processus de la Passe. Les enjeux cruciaux de la Passe diffèrent des enjeux institutionnels, il ne faut pas mélanger les débats, c'est un problème éthique. Bien entendu, il faut poursuivre pour ceux qui sont déjà engagés dans la Passe.

G. Granier : Des personnes qui soutiennent les propositions II et IV ne sont pas d'accord sur des enjeux fondamentaux. Or les deux propositions sont les mêmes, ce qui diffère, c'est ce que disent ceux qui soutiennent ces propositions.

D Simonney L'expérience de la Passe ne doit pas être suspendue. Rien ne le justifie. Il suffit que l'aller-retour des coordonnants soit bien effectué. Nous pourrions parler de cela.

Il propose de laisser les statuts en l'état pour ne pas trop accentuer les traits de fracture. Quand il y a eu deux personnes, ce n'était pas ingérable. Ils ont eu deux ans pour s'exprimer... Quand il y en aura trois, ce sera strictement ingérable. Ça ne fonctionne pas si mal actuellement.

R. Lévy : Ce modus vivendi a été ingérable.

M. Besse : Elle désire aller dans le sens de Grimberg mais ce qu'elle a dit a été mal "reçu". Il ne faut pas oublier que dans la proposition d'une organisation provisoire, il faudra une gestion provisoire, qu'il serait nécessaire dans l'état actuel des débats, de réunir avant juin une ou deux AG extraordinaires. Comment continuer à travailler et prendre des décisions sans qu'il y ait eu des orientations claires qui soient prises ?

R Lévy Peut-on procéder au vote sur une de ces trois propositions, à charge pour les personnes qui vont s'en occuper de décider de la suite à donner ?
Thieri

y Perles Ecoutant Simonner, il est sensible à son désarroi, dix ou quatre coordonnants... Peut-être que, dans la différence, il y aurait place pour le coordonnant de la Passe. Que serait une Passe sans coordonnant, qu'on le lui explique... Comment cela fonctionnerait-il ? Il soutient la position de Grimberg et Besse. Dans le climat passionnel actuel, la division du sujet ne vaut pour pas grand chose.

E. Didier : C'est vrai que c'est surprenant que, dans la Proposition II, on n'ait pas pensé au coordonnant de la Passe.

G. Besser : Pourquoi suspecter que la nouvelle structure ne serait pas capable de fonctionner correctement ?

E. Didier : Il se déclare sidéré par ce qui se passe, par ce que certains membres du Jury ont dit. "La barre qu'on prend dans la gueule"... ça va loin.

Le Jury de la Passe est bien le lieu antitotalitaire par excellence ; ses effets sur le Jury font qu'on est obligé de quitter cette position totalitaire. Le Jury est aussi un lieu où le rapport le plus intime à l'analyse se dévoile. Evidemment, ça déstabilise, ça déprime et on vient dans l'AG dire "la Passe, c'est l'horreur". Ça fait question, on a perdu des points d'ancrage de ce qu'était l'analyse avec/l'enseignement de Lacan. Il s'agit aussi de mettre sur le tapis ce qui est la question de la limite de l'interprétable.

Il ne faut pas confondre le malaise personnel de quelqu'un avec le malaise de l'Institution.

F. Bresch On complique ce qui ne l'est pas ! Si les Passes en cours se poursuivent jusqu'au terme de juin, les coordonnants continuent. Elle est donc favorable à la continuation de la Passe.

C. Dumézil : J'ai été maladroit en disant "le coordonnant, pour ce qu'il fait, on peut s'en passer". Il faut nous en tenir à ce que j'ai dit hier. Il a toujours été dit que la défection du coordonnant était prévue et son remplacement assuré par D. Chauvelot ou D. Simonney ou Grimberg, et moi-même dans cette fonction, si j'y suis maintenu.

F. Bresch Si le travail de la passe continue, le jury et les coordonnants continuent.

D. Poissonnier : prooose un jremier vote pour ou contre la Proposition I. Puis un second vote pour départage Dumézil et Wilder.

D Simonney insiste pour qu'il y ait un vote à deux tours et une AG extraordinaire à décider par la suite.

Bruits divers dans la salle.

R Lévy : Quelqu'un veut-il énoncer si oui ou non il y a différence entre la proposition II et la proposition IV, en ce qui concerne la Passe.

R Grimberg : Je refuse de voter. Ces propositions ne sont pas claires.

S. Wilder : Je parle à mes risques et périls. Je comprends que rien ne change pour ce qui est des modalités de la Passe, y compris pour les nouvelles demandes selon la proposition soutenue par Dumézil, alors que F. Wilder propose que les nouvelles candidatures . la passe ne soient pas reçues pendant les six mois à venir.

R Levy Organise le vote entre les propositions I, 11+1V, III et propose de les nommer propositions A, B, C.

Proposition A (anciennement I) Un nouveau collège, mêmes statuts, sans modification, tout se poursuit 10 coordonnants qui s'engagent à préparer l'A.G. de juin plus d'autregAG.

Proposition 3 (propositions II 1 W) Trois coordonnants nouveaux. Maintien des enseignements en cours. Pas de nouvelles passes pendant les 6 mois. Pas de réserve en ce qui concerne le travail des coordonnants auprde l'Interassociatif.

Proposition C

Secrétariat provisoire. La passe se poursuit, y compris les nouvelles candidatures. Maintien de l'enseignement et du travail avec l'Interassociatif.

X: Les propositions sont désignés par des lettres afin d'éviter que le vote soit fait en fonction des personnes, auteurs de ces propositions.

X : Les trois propositions ont en commun la préparation de l'AG de Juin.

Vote à bulletins secrets car il y a des "pouvoirs" remis par des collègues.

[1r Touri

101 votants. Proposition A

Proposition B

20 pour

39 11

Proposition C : 39 Bulletin Blanc : 1

Simoririey invite alors l'Assemblée à voter pour la proposition C car B constitue un attentat contre Passe.

A. Casanova rappelle le problème de ceux qui ne sont pas à jour de leur cotisation. Parmi les collègues représentés par un "pouvoir", il y en a un qui n'a pas payé ses cotisations 90 et 89.

Cela rend le vote caduc, illégal. A partir de ce fait, on peut attaquer le vote et remettre en question la représentativité des coordonnants auprès de l'Interassociati, par exemple.

Une vérification des listes est alors faite. L'Assemblée vote à main levée, à l'unanimité pour accepter la validité du 1er Tour, en raison de la différence suffisante des votes. Elle réserve la question du 2e Tour en cas d'une différence à deux voix près.

F. Wilder intervient pour dire que des gens se sont trompés en votant. Elle saisit l'occasion de préciser à nouveau la proposition B.

11e Tour Votants 100. Proposition B : 46 voix

Proposition C : 53 voix Bulletin Blanc 1 (Le pouvoir de la personne qui n'a pas réglé ses cotisations n'a pas été accepté lors de ce 2e tour).

R. Lévy : annonce le vote et signale la faille que présente ce vote. Il pense qu'on pourrait attaquer le secrétariat provisoire à propos de l'Interassociatif et dire qu'il n'a pas de valeur. Il n'est pas certain que le vote en cours puisse changer au point de vue formel, mais...

D Simonney : Il y a d'autres failles

Les gens sortent, il l'heure avancée...

D Poisson propose compte tenu de l'horaire ainsi que du départ des gens, qu'on organise des élections par correspondance dans les 15 jours et à Paris. Il faut écrire à ceux qui n'ont pas payé leur dette.

R Lévy : On pourrait organiser un vote par correspondance pour les provinciaux, et un vote le soir pour les parisiens.

F Wilder : Pas pour un vote par correspondance. Propose un vote différé lors d'une prochaine AG. Peut-être faut-il décider d'une prochaine AG où des candidatures se feraient jour et où les votes seraient effectués. Les deux coordonnants actuels pourraient également solliciter des candidatures, les mettre au vote par correspondance dans un mois et organiser l'AG.

Dans la salle, des propositions et des questions fusent : organisation ou non d'une AG, vote par correspondance, quels sont les représentants actuels ?, élections de candidats ayant fait acte de candidature, ou élection par tirage au sort, on évoque des dates, la difficulté des déplacements pour les provinciaux. Quelqu'un propose que, dès maintenant, des candidats se fassent connaître.

G. Granier : Pas tout de suite.

R.Lévy : Si j'ai bien suivi, il faudrait reporter l'élection des candidats à une AG tenue dans un temps court et où se décideraient les candidatures et où aurait lieu le vote.

J.L Ohayon : Impensable de revenir dans 15 jours.

Philippe Gamier se propose comme candidat

X : Il faut un tirage au sort et reconduire les gens du Courrier. Cela sera remis en question dans six mois. Il s'agit seulement d'assurer la transition. Le tirage au sort ferait très bien l'affaire. C'est-à-dire qu'ils doivent : organiser le débat; le Secrétariat provisoire doit poursuivre le travail avec les coordonnants de l'Interassociatif.

Il y a d'une part ceux qui sont là d'office à leur poste de coordonnants pour assurer la continuité et d'autre part, il faut quatre candidats pour assurer les débats dans une séance temporelle.

G. Granier Le travail n'est pas du côté des élections ; il n'y a même pas le nombre de candidats pour le nombre de postes.

R Lévy C'est sidérant... Je propose une semaine pour se présenter par courrier auprès du Secrétariat et ensuite la réunion d'une nouvelle A.G. fixée aujourd'hui, avec ou non votes par correspondance.

F. Wilder : Beaucoup de gens ont participé. C'est fatigant et, pour les provinciaux, ça coûte cher. Il n'y a pas de candidatures parce qu'il y a nécessité de débats sérieux sur les enjeux analytiques dans cette Assemblée. Des candidatures par correspondance paraissent tout aussi difficiles.

C Dumézil Ce sont quand même pas les sortants qui vont y aller ! Vous vous rendez compte du danger auquel vous vous exposez !!

R Grimberg Fait remarquer que M. Besse et lui-même, les coordonnants légaux, ne peuvent laisser de vide juridique. Ils assurent la continuité formelle et juridique de l'Association. Il s'agit pour ceux qui seraient candidats de faire en sorte qu'il y ait un débat approfondi sur les enjeux psychanalytiques qui nous concernent.

A G. Granier : Pourquoi ne serais-tu pas candidate ?

20

X: On voulait faire ressortir le malaise, on est servi

Des candidats se présentent à ce Secrétariat Provisoire et énoncent leur argument

Ph Gamier : expose sa continuité de travail dans l'Institution, souhaite qu'il y ait un lieu tiers comme lieu d'échange de la parole. Il est intéressé par ce temps de passage, de relance des enjeux. Il critique l'affadissement des cartels. Il veut écrire quelque chose par rapport à l'histoire des CCAF. Evoque le vote par correspondance.

Michel Didierlaurent : Sa candidature est celle de quiconque et est du même ordre que celle du tirage au sort. Je n'ai pas pris la parole jusqu'à présent mais, dans ce moment d'entre-deux, je me propose de collèger... dans cette situation de mi... mi... dans ce temps d'hésitation.

Maryse Rozé Elle est membre des CCAF depuis trois ans. Elle a envie de s'impliquer davantage vis à vis des Cartels pour des enjeux institutionnels et personnels quant à l'analyse.

Agnès Beaulieu : (Nous n'avons rien noté)

Mais est-ce que quelque chose a été dit par cette dame ?

Hélène Boursinhac : Je ne me suis pas proposée jusqu'à présent et j'ai envie d'essayer. Je suis intéressée par l'organisation de la poursuite des débats à propos des enjeux de la psychanalyse ainsi que par le problème de la transmission de l'analyse dans cette institution et celui de l'enseignement. Je souhaite que se poursuive le débat qui a été amené hier par la question posée dans l'Ordre du Jour "La psychanalyse est-elle une profession ?". Je suis donc axée sur la relance des débats dans l'Institution.

G. Granier : Annonce qu'elle poursuivra le travail concernant le Courrier. (Applaudissements)
Les restants peuvent voter puisque le quorum était atteint en début de journée.

Votes

Gamier

Ro zé

Didierlaurent

Boums inhac

Beaulieu

60 voix 55 voix 61 voix 31 voix 65 voix

Grimberg et Besse répondent à C. Dumézil qu'ils poursuivent leur travail

(problème de signature).
Nombre de votants ? 68.